



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2004
Français
Original: anglais

Premier rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Par sa résolution 1528 (2004) du 27 février 2004, le Conseil de sécurité a décidé de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004. Par la même résolution, il m'a prié de transférer à l'ONUCI, à cette même date du 4 avril 2004 à laquelle le mandat de la MINUCI devait expirer, l'autorité de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et des forces de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) déployées sur le terrain. Le Conseil m'a également prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur la situation en Côte d'Ivoire, l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis (voir S/2003/99, annexe I) et l'exécution du mandat de l'ONUCI. Le présent rapport a été établi en application de cette résolution et décrit l'évolution du processus de paix depuis mon rapport du 6 janvier 2004 (S/2004/3), et notamment les progrès réalisés dans le déploiement de l'ONUCI.

II. Évolution du processus de paix

2. Au cours de la période à l'examen, le processus de paix en Côte d'Ivoire s'est heurtée à des difficultés considérables. Pourtant, en décembre 2003 et janvier 2004, un certain nombre d'événements encourageants se sont produits, dont on a pu espérer qu'ils imprimeraient un nouvel élan au processus. Ainsi, les ministres des Forces rebelles ont repris leur place au sein du Gouvernement de réconciliation nationale le 6 janvier et participé aux réunions subséquentes du Conseil des ministres, qui a commencé à examiner quelques-unes des grandes réformes législatives prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis. Le 14 janvier, lors d'un entretien avec mon Représentant spécial, M. Albert Tévoedjré, le Secrétaire général des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro, a réaffirmé la volonté de son mouvement de continuer à siéger au Gouvernement de réconciliation nationale, dans lequel il voyait le principal organe de mise en application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis.



3. À la demande du Président de la République, M. Laurent Gbagbo, la première session extraordinaire de l'Assemblée nationale a été convoquée pour examiner certains des projets de loi mentionnés dans l'Accord, y compris ceux qui concernent l'identification des personnes et le séjour des étrangers, le réaménagement de la Commission électorale indépendante et la création d'une Commission nationale des droits de l'homme et, enfin, la réforme du régime foncier. Par contre, les projets de loi relatifs à la nationalité, au financement des partis politiques, aux autorités de régulation des médias et à la liberté de la presse, ainsi que le projet d'amendement de l'article 35 de la Constitution relatif aux conditions d'éligibilité du Président de la République, n'ont pas été transmis à l'Assemblée nationale.

4. Le 12 janvier 2004, le Président Gbagbo s'est entretenu avec M. Soro pour la première fois depuis que les Forces nouvelles avaient suspendu leur participation au Gouvernement le 23 septembre 2003. Le 25 janvier, au cours d'une visite au siège du parti politique du Président Gbagbo, le Front patriotique ivoirien (FPI), M. Soro a déclaré qu'il importait que tous les partis politiques fissent avancer ensemble le processus de paix. Le 28 janvier, le Président Gbagbo a accepté de réorganiser la direction de la Radiotélévision ivoirienne (RTI), qui avait été une importante source de frictions politiques. De même, dans le cadre de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures concrètes en vue de rétablir l'administration et certains services de base dans les zones contrôlées par les Forces nouvelles ainsi que dans l'ouest du pays.

5. Au même moment, des évolutions positives étaient également constatées en matière de coopération militaire. Le 9 janvier, la Commission quadripartite qui réunit les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), l'aile armée des Forces nouvelles, les forces de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI) et les forces françaises de l'opération Licorne, a signé l'Accord de Yamoussoukro sur le Plan opérationnel conjoint et les Directives du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Tant les FANCI que les Forces nouvelles se sont engagées à mettre ce dernier programme en application. Le 14 février, la Commission quadripartite, réunie à Daloa pour planifier la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, est convenue des modalités d'un échange de prisonniers de guerre qui a pris place le 4 mars. Le 20 février, un exercice de simulation d'activités de désarmement, démobilisation et réinsertion a été conduit en présence du Premier Ministre, M. Seydou Diarra, qui a annoncé que le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion serait lancé officiellement le 8 mars.

6. À la fin de février, cependant, le climat politique a commencé à se dégrader. Le 26 février, M. Soro a déclaré que son mouvement ne déposerait pas les armes avant les élections d'octobre 2005 si l'Accord de Linas-Marcoussis n'était pas intégralement appliqué. Un peu plus tard, le 3 mars, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) a suspendu sa participation au Gouvernement de réconciliation nationale suite à un différend avec des partisans du Président Gbagbo concernant le contrôle administratif du port d'Abidjan.

7. Le 7 mars, les membres d'une nouvelle coalition de partis d'opposition connue depuis sous le nom de « Coalition des Marcoussistes » [PDCI-RDA, Rassemblement des républicains (RDR), Union pour la démocratie et pour la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), Mouvement des forces de l'avenir (MFA), Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), Mouvement populaire ivoirien du grand Ouest (MPIGO) et Mouvement pour la justice et la paix (MJP)] ont eux aussi annoncé qu'ils suspendaient leur participation au Gouvernement. Ils ont expliqué que cette décision était motivée par leur grave préoccupation face aux délais de mise en application des réformes stipulées par l'Accord de Linas-Marcoussis, et tout particulièrement des réformes prévoyant une délégation des pouvoirs du Président de la République au Gouvernement et reconnaissant aux ministres le droit de nommer les titulaires de certains postes de responsabilité dans leur ministère. Suite à cette nouvelle impasse politique, le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion n'a pas pu être lancé le 8 mars comme prévu.

8. Le 10 mars, des groupes de « Jeunes patriotes » – c'est-à-dire des partisans du Président – ont envahi le Ministère de la justice à Abidjan pour protester contre certaines nominations faites par le Ministre de la justice, qui est aussi le président du Rassemblement des républicains dirigé par une personnalité majeure de l'opposition, M. Alassane Ouattara. Les « Jeunes patriotes » se sont ensuite rendus à l'hôtel d'Abidjan où résidaient les Ministres des Forces nouvelles avec l'intention déclarée de les en « déloger ». Les forces de la CEDEAO et les forces françaises les ont empêchés d'attaquer l'immeuble. Suite à ces événements, le Conseil des ministres a décidé, le 11 mars, d'interdire les manifestations sur la voie publique. Quelques jours plus tard, la « Coalition des Marcoussistes » a annoncé qu'elle convoquait une manifestation à Abidjan le 25 mars pour protester contre l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix et demander l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Président Gbagbo a signé alors un décret portant interdiction de toutes manifestations publiques à Abidjan, sauf dans les « lieux publics clos » tels que les stades et les salles de réunion, mais les partis d'opposition ont maintenu leur projet de manifestation. Dans un discours radiotélévisé à la nation prononcé le 23 mars 2004, le Président Gbagbo a déclaré qu'une délégation de « Marcoussistes » lui avait remis un mémorandum dans lequel ils lui exposaient leurs griefs. Il annonçait qu'une réunion avait été programmée le 29 mars pour examiner toutes les questions évoquées dans ce mémorandum.

9. Dans ce contexte, j'ai publié le 24 mars une déclaration par laquelle j'ai appelé toutes les parties ivoiriennes à faire preuve de la plus grande retenue, à réduire la tension et à éviter toute initiative pouvant exacerber plus avant la situation dans le pays. J'ai exhorté également tous les dirigeants des partis politiques ivoiriens à faire preuve de qualités d'homme d'État en engageant des consultations constructives pour avancer dans la mise en œuvre, dans la lettre et l'esprit, de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le même jour, le Président du Ghana et Président en exercice de la CEDEAO, M. John Agyekum Kufuor, accompagné du Ministre des affaires étrangères du Nigéria, M. Oluyemi Adeniji, s'est entretenu avec le Président Gbagbo ainsi qu'avec les dirigeants de l'opposition, à Abidjan, pour essayer une dernière fois de faire baisser la tension et d'éviter des manifestations de grande ampleur dans la capitale. Pendant ce temps, les forces armées et la gendarmerie ivoiriennes – équipées de matériel militaire lourd – déployaient un dispositif massif au centre d'Abidjan. Les établissements publics et les écoles ont été déclarés fermés jusqu'au 29 mars.

10. Le 25 mars, des manifestations se sont déroulées dans plusieurs quartiers d'Abidjan et ont donné lieu à de violents affrontements entre forces de sécurité ivoiriennes et manifestants. Des tirs sporadiques ont été entendus dans toute la ville, y compris aux alentours du bureau de la MINUCI. Bien que les manifestations eussent beaucoup diminué au cours de l'après-midi, les violences et les arrestations se sont poursuivies le 26 mars dans les faubourgs d'Abidjan. Le nombre des victimes varie selon les sources et comprendrait deux agents de police. On a également signalé un nombre important de blessés. Selon les chiffres compilés par la Commission internationale d'enquête (voir par. 12 ci-après) à partir des documents officiels et officieux qui lui ont été communiqués, au moins 120 personnes ont été tuées, 274 ont été blessées et 20 ont disparu. Des manifestations ont également eu lieu le 25 mars à Yamoussoukro, où il y aurait eu un mort et un blessé, et à Bouaké, où aucun incident n'a été signalé. Le même jour, j'ai dû publier une deuxième déclaration par laquelle j'exhortais derechef toutes les parties ivoiriennes et chaque citoyen de la Côte d'Ivoire à accorder une importance primordiale à l'intérêt national, à mettre fin à tous les affrontements et à reprendre sans délai et sans conditions préalables l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis. J'y disais encore qu'au moment où les Nations Unies préparaient le déploiement d'une opération de maintien de la paix, les parties ivoiriennes devaient faire preuve de la volonté politique nécessaire pour rejeter toutes les formes de violence et œuvrer à une véritable réconciliation et à une entente mutuelle.

11. Les événements des 25 et 26 mars ont porté un coup sérieux au processus de paix. Ils ont poussé M. Soro à déclarer que son mouvement excluait toute possibilité de désarmement ou de retour au Gouvernement tant que le Président Gbagbo resterait au pouvoir. Malgré cette déclaration, les « Marcoussistes » ont présenté le 31 mars une liste de conditions auxquelles ils subordonnaient une éventuelle reprise du dialogue avec le Président Gbagbo, parmi lesquelles la reconnaissance de leur droit constitutionnel de manifester; le renforcement de la sécurité des signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, qui devait être assurée par les forces ivoiriennes et « impartiales » (françaises et de l'ONU); l'autorisation d'organiser les obsèques des militants tués le 25 mars 2004 ainsi que des cérémonies à leur mémoire; une couverture équilibrée de tous les partis politiques dans les médias publics; et la création d'une commission internationale d'enquête chargée d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme commises en rapport avec les événements des 25 et 26 mars à Abidjan. Le Président Gbagbo, le Premier Ministre Diarra et le Comité de suivi constitué en application de l'Accord de Linas-Marcoussis ont eux aussi demandé que soit créée une commission internationale d'enquête. Au même moment, la Commission des affaires générales et institutionnelles de l'Assemblée nationale créait deux commissions d'enquête relevant d'elle-même sur ces mêmes événements.

12. En réponse aux demandes tendant à confier à une commission internationale d'enquête pour la Côte d'Ivoire le soin d'enquêter sur les événements des 25 et 26 mars à Abidjan, j'ai demandé au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de constituer cette commission dans les meilleurs délais. Les membres de la Commission se sont rendus en Côte d'Ivoire du 15 au 28 avril 2004 et ont rédigé un rapport qui a été communiqué au Conseil de sécurité le 13 mai 2004 (S/2004/384, annexe). La principale conclusion de ce rapport, fondée sur des informations transmises par des témoins directs et des survivants ainsi que sur des éléments de preuve concordants recueillis par la Commission, est que la marche du

25 mars a constitué un prétexte pour ce qui s'est révélé être un plan minutieusement préparé et exécuté par les forces de sécurité ivoiriennes, les unités spéciales et les forces dites parallèles contre les partis d'opposition et des populations ciblées, parmi lesquelles des communautés originaires de Côte d'Ivoire proprement dite, mais aussi du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Toujours selon ce rapport et en dépit des déclarations officielles à l'effet contraire, tous les éléments de preuve à la disposition de la Commission suggéraient qu'ils n'y avait pas eu de menace significative des manifestants contre les forces de sécurité et que la répression et les tueries qui se sont déroulées dans la matinée du 25 mars 2004, et en particulier durant les journées et les nuits des 25 et 26 mars, représentent un niveau de violence qui n'était pas proportionné à la situation.

13. Dans ce rapport, la Commission a formulé un certain nombre d'importantes recommandations tendant notamment à ouvrir des informations pénales contre les responsables des exécutions et massacres; à créer une commission internationale d'enquête mandatée pour enquêter sur toutes les allégations de graves violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002; à élargir le mandat de l'ONUCI à la protection des témoins du massacre du 25 mars et des familles des victimes de ce massacre; à mettre en place un tribunal mixte des droits de l'homme qui comprendrait des magistrats internationaux et aurait pour mandat de juger les responsables des graves violations des droits de l'homme, y compris celles qui ont été commises avant le 25 mars 2004, et ceci en vue de mettre fin à l'impunité; à démanteler et désarmer tous les groupes armés, y compris les forces dites parallèles, et à envisager d'incorporer éventuellement les membres de ces forces dans les structures officielles de sécurité de l'État; à assurer une meilleure protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous les habitants d'Abidjan, dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour créer un climat plus favorable à la tenue, en 2005, d'élections libres et régulières; et à créer un mécanisme approprié de la Commission des droits de l'homme sous la forme, par exemple, d'un rapporteur spécial ou d'un expert indépendant.

14. Le 14 mai, le Haut Commissaire aux droits de l'homme par intérim, M. Bertrand Gangapersaud Ramcharan, a présenté au Conseil de sécurité les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport. Dans son exposé, M. Ramcharan a indiqué que des dispositions étaient prises pour établir une nouvelle commission internationale d'enquête, qui serait chargée d'enquêter sur toutes les violations graves des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Il a noté que l'établissement, dans les meilleurs délais, de cette commission, prévu dans l'Accord de Linas-Marcoussis, avait été demandé par le Gouvernement ivoirien et recommandé par la Commission internationale d'enquête sur les événements des 25 et 26 mars. Les autres recommandations, notamment la nécessité de mettre en place une radio des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la réforme et la formation de la police et le renforcement de l'appareil judiciaire, sont déjà à l'étude dans le cadre du mandat de l'ONUCI. Celles qui exigent un élargissement du mandat de l'ONUCI ne pourront toutefois être examinées que lorsque le Conseil de sécurité aura décidé du rôle le plus approprié que la Mission pourrait jouer à cet égard.

15. Pour donner un nouvel élan au processus de paix dans l'impasse, une délégation de haut niveau conduite par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et comprenant des hauts

responsables de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Mohamed Ibn Chambas, et un représentant de l'Union africaine, s'est rendue en Côte d'Ivoire du 15 au 20 avril 2004. La délégation a fermement indiqué aux parties ivoiriennes que le déploiement de l'ONUCI à l'invitation de toutes les parties ivoiriennes établissait un contrat entre celles-ci et la communauté internationale, contrat que les parties ivoiriennes se devaient de respecter. La communauté internationale est certes disposée à aider la Côte d'Ivoire à retrouver la paix et une vie normale, notamment par le déploiement de l'ONUCI, mais il incombait aux parties ivoiriennes la responsabilité de poursuivre sans délai et de bonne foi l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis.

16. Aussi, la délégation de haut niveau a-t-elle fermement encouragé le Président Gbagbo à user de son autorité pour créer toutes les conditions propres à permettre au Gouvernement de fonctionner effectivement. Parmi celles-ci, on peut citer la nécessité pour le Président d'appuyer pleinement son Premier Ministre, une plus grande latitude laissée aux ministres pour nommer leurs collaborateurs et le démantèlement immédiat de toute structure gouvernementale parallèle qui compromet l'autorité du Gouvernement ainsi que son aptitude à gouverner sans entraves. La délégation a également exhorté toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence et a engagé les forces nouvelles à entamer le désarmement sans délai. Enfin, la délégation a indiqué que la communauté internationale était disposée à examiner d'autres mesures visant à encourager la pleine application de l'Accord de Linas-Marcoussis et à promouvoir le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, notamment en prenant des mesures, le cas échéant, contre les personnes dont les activités entravaient la pleine application de l'Accord.

17. Le 24 avril, la « Coalition des Marcoussistes » a organisé une marche et un office à la mémoire des victimes des événements des 25 et 26 mars. Pour prévenir toute violence, l'ONUCI et la force Licorne ont aidé les forces de sécurité ivoiriennes à maintenir l'ordre. Quelque 10 000 personnes ont pris part à la manifestation, qui s'est tenue sans incident grave. Environ 20 000 « jeunes patriotes » et d'autres partisans du Président Gbagbo ont également tenu un rassemblement à Abidjan le 25 avril, au cours duquel ils ont demandé que l'ONUCI entame immédiatement le désarmement des Forces nouvelles. À ce rassemblement, le Président des « jeunes patriotes », M. Blé Goudé, a déclaré que son groupe avait le droit de tenir un rassemblement dans le fief des Forces nouvelles à Bouaké et de bénéficier de la même protection en matière de sécurité que celle accordée aux « Marcoussistes » à Abidjan.

18. Dans le même temps, l'impasse politique se poursuivait et les parties semblaient avoir durci leurs positions. Le 26 avril, lors d'un rassemblement à Korhogo, dans le nord du pays, le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, a déclaré que son mouvement ne désarmerait pas et ne reviendrait pas au Gouvernement tant que le Président Gbagbo restait au pouvoir. Il a également indiqué que les Forces nouvelles rétabliraient les services sociaux et une force de police dans les zones sous leur contrôle.

19. Le 28 avril, une délégation de la « Coalition des Marcoussistes », escortée par les soldats de l'ONUCI, s'est rendue dans le nord de la Côte d'Ivoire pour tenir des réunions en vue de promouvoir la réconciliation. Le 5 mai, le Premier Ministre Diarra a officiellement donné à la « Coalition des Marcoussistes » des assurances

qu'ils bénéficieront d'un traitement impartial en matière d'accès aux médias d'État et d'une sécurité renforcée, satisfaisant ainsi aux deux dernières conditions préalables au retour de leurs ministres au Gouvernement de réconciliation nationale. En outre, à sa première session ordinaire, le 6 mai, l'Assemblée nationale a décidé de reprendre le débat sur la loi modifiée relative à l'identification et d'examiner plusieurs autres projets de loi prévus au titre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

20. Le 13 mai, cependant, un groupe d'environ 1 000 partisans pro-FPI, essentiellement membres de la « Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire » (FESCI), se sont rassemblés au quartier général de l'ONUCI pour protester contre le rapport de la Commission internationale d'enquête. Quelque 200 gendarmes ivoiriens ont été déployés pour maintenir la sécurité pendant la manifestation, qui a été pacifique. Des manifestations ont eu également lieu devant les bureaux de l'ONUCI à Daloa, Bondoukou et Yamoussoukro, où des groupes militants ont exprimé leur mécontentement concernant le rapport de la Commission nationale d'enquête et exigé le désarmement immédiat des Forces nouvelles.

21. La situation s'est détériorée davantage le 18 mai, lorsque le Président Gbagbo a annoncé la suspension des services d'appui aux ministres de l'opposition qui boycottaient les réunions du Gouvernement depuis début mars. Le même jour, le Président Gbagbo a signé un décret annonçant le limogeage de trois ministres de l'opposition, dont M. Soro, qui ont été immédiatement remplacés par des représentants du FPI. En réponse, les Forces nouvelles ont fait une déclaration indiquant qu'elles retireraient le reste de leurs représentants dans la capitale pour les transférer à Bouaké.

22. Le 19 mai, la situation était devenue très tendue, en particulier à Abidjan. Plusieurs commerces et écoles ont été fermés temporairement, tandis que certaines organisations internationales ayant des bureaux dans la capitale ivoirienne avaient pris des mesures supplémentaires pour protéger leur personnel. Les menaces proférées contre le personnel de l'ONUCI par les partisans de Gbagbo ont pris de l'ampleur, tout comme les rumeurs faisant état de la démission possible du Premier Ministre Diarra, ce qui aurait conduit à un affrontement majeur entre les partisans du Président Gbagbo et l'opposition. Le 20 mai, j'ai publié une autre déclaration dans laquelle j'exprimais ma profonde préoccupation face à la tournure inquiétante que prenaient les événements en Côte d'Ivoire et j'ai appelé les parties ivoiriennes à mettre fin aux récriminations réciproques, à s'acquitter de bonne foi de leurs engagements au titre de l'Accord de Linas-Marcoussis et à reprendre immédiatement le dialogue politique en vue d'assurer le fonctionnement effectif du Gouvernement de réconciliation nationale. J'ai également engagé toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible de provoquer un regain de violence et des affrontements et je les ai exhortées à coopérer avec le Comité de suivi et mon Représentant spécial en vue de résoudre les questions en suspens sur la base du respect et de la compréhension mutuels.

23. Le 24 mai, une foule manifestant devant le siège de l'ONUCI à Abidjan a empêché le personnel d'entrer ou de sortir du bâtiment pendant une grande partie de la journée. Mon Représentant spécial a sollicité pendant la journée l'aide des autorités pour régler la situation. Toutefois, c'est seulement en fin d'après-midi que les gendarmes sont intervenus pour disperser les manifestants au moyen de gaz lacrymogènes.

24. Dans le même temps, mon Représentant spécial et le Comité de suivi ne ménageaient aucun effort pour relancer le dialogue entre les parties et empêcher que l'impasse actuelle ne porte irrémédiablement préjudice à l'Accord de Linas-Marcoussis. C'est ainsi que, pour aider les parties à surmonter l'impasse politique actuelle et à poursuivre l'application de l'Accord, le Comité de suivi a élaboré un programme de travail portant sur les questions liées à l'exécution du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion, notamment un calendrier pour les opérations de désarmement, de mobilisation et de réinsertion; la législation relative au processus d'identification; la réunification du pays, y compris le redéploiement de l'administration et la fourniture des services de base sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire; la reconstitution de la Commission électorale indépendante; un accès égal de tous les groupes politiques aux médias publics; les dispositions pour assurer la sécurité des dirigeants des partis politiques et des candidats aux élections présidentielles, ainsi que les mesures de redressement économique.

III. Déploiement de l'ONUCI et situation en matière de sécurité

25. Le 4 avril, l'ONUCI a officiellement remplacé la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), et le général de division Abdoulaye Fall (Sénégal), ancien commandant de la force de l'ECOMICI, a été désigné commandant de la force de l'ONUCI. Une cérémonie de transfert de commandement des contingents de la CEDEAO provenant du Bénin, du Ghana, du Niger, du Sénégal et du Togo déjà présents sur le terrain s'est également tenue le 5 avril, avec la participation du Premier Ministre Diarra. Les représentants des partis politiques ivoiriens, les chefs religieux, ainsi que des membres du corps diplomatique, ont participé à la cérémonie.

26. Au 25 mai, les effectifs de la Mission s'établissaient à 3 004 soldats, sur un personnel militaire total autorisé de 6 240. Environ la moitié des effectifs est constituée d'anciens contingents de l'ECOMICI qui ont changé de casquette, l'autre moitié étant constituée de 63 officiers au quartier général de la Mission, 123 observateurs militaires, 171 soldats de la compagnie française du génie, 305 soldats du détachement précurseur du contingent bangladaï et le contingent marocain de 726 membres, qui a achevé son déploiement le 24 mai. Un bataillon d'infanterie et une compagnie du génie du Bangladesh, ainsi qu'une compagnie de transport du Pakistan, devraient se joindre à la Mission d'ici à la fin juin. Le déploiement des contingents, à l'exception de l'unité d'hélicoptères, devrait être achevé d'ici à la fin juillet, lorsque arriveront le reste des bataillons d'infanterie du Bangladesh et la compagnie du génie du Pakistan. Tous les contingents seront déployés au titre de contrats de location avec services et devraient être entièrement autonomes en matière logistique, à l'exception des rations et du carburant qui seront fournis par l'ONU.

27. L'ONUCI a pris le relais des responsabilités opérationnelles des équipes de liaison militaire de la MINUCI et des forces de l'ECOMICI. On s'emploie à renforcer les activités de liaison de la force nouvellement établie avec les FANCI, les Forces nouvelles et les forces de l'opération Licorne, l'accent étant mis en particulier sur la coordination opérationnelle, notamment avec l'opération Licorne. Un centre de gestion des crises de l'ONUCI, doté d'une cellule de planification

stratégique, a été créé. En outre, le Président Gbagbo a nommé un haut représentant pour assurer la liaison entre l'ONUCI et les forces de sécurité ivoiriennes. Une fois qu'elle aura effectué un déploiement équilibré dans la zone de confiance, l'ONUCI s'attachera à établir ses positions dans les zones critiques et instables, aussi bien au nord qu'au sud de la zone, où la plupart des violations graves des droits de l'homme auraient été commises, afin de faciliter une réunification sans heurt du pays.

28. La composante Police civile de la Mission comptait quant à elle a un effectif de 49 membres au 19 mai, le Directeur de la police civile de l'ONU étant sur le terrain depuis fin mars. Cette composante s'attachera à mettre en place un programme national de formation pour la police nationale et la gendarmerie et à fournir une assistance technique pour la réforme et la restructuration de ces institutions. En outre, elle tient des consultations avec les forces de sécurité ivoiriennes en vue du déploiement des agents de police civile. Il est prévu, à cet égard, des patrouilles mixtes avec la police nationale, la gendarmerie et la force Licorne dans la zone de confiance et dans le sud ainsi qu'avec les Forces nouvelles dans le nord.

29. Le déploiement de l'ONU et ses premières activités ont eu certes un impact positif mais la situation en matière de sécurité dans le pays demeure dangereusement fragile. Tout le pays continue de connaître de graves tensions qui ont parfois provoqué des échanges de coups de feu, en particulier dans les villes de Duékoué et Gagnoa à l'ouest. Les 3 et 4 mars, des attaques violentes menées contre la population civile par des groupes non identifiés dans le village de Bodroumé ont causé la mort de 11 villageois, 16 autres étant blessés. En outre, les activités des milices ont connu récemment une recrudescence à la suite du retour de travailleurs agricoles burkinabè dans certaines parties de la région ouest. On a en particulier fait état de fréquents affrontements ethniques entre les militants Guéré membres d'une organisation proche du FPI dénommée « Union patriotique pour la résistance du Grand Ouest » (branche des « jeunes patriotes ») et la population burkinabè locale.

30. Dans le nord, les affrontements entre différentes factions de l'aile militaire des Forces nouvelles ont pris de l'ampleur en février et en mars. Le mouvement consolide actuellement ses forces en procédant à la nomination de nouveaux commandants.

31. La partition de fait du pays a également contribué au climat général d'incertitude, renforçant ainsi la crainte d'une reprise éventuelle du conflit. À cet égard, les mesures qu'auraient prises les Forces nouvelles pour renforcer leurs activités administratives dans les zones sous le contrôle, notamment le paiement de salaires aux éléments de l'armée et de la police et la création de services de douane, constituent une source de préoccupation particulière. Les Forces nouvelles ont aussi suspendu leur participation aux réunions de la Commission militaire quadripartite, tandis que les FANCI ne participent plus aux patrouilles mixtes avec les Forces nouvelles. Il n'y a donc plus d'échanges réguliers entre les forces militaires.

32. Pendant les jours qui ont précédé les manifestations du 25 mars, les grandes villes des zones sous contrôle gouvernemental ont connu un déploiement sans précédent d'éléments des FANCI. Le déploiement a été particulièrement marqué à Abidjan, Yamoussoukro, San-Pédro, Guiglo, Dalo et Duékoué. Certains des postes de contrôle rétablis pendant cette période sont toujours en place. Les rumeurs faisant état d'attaques imminentes contre les zones tenues par les FANCI ont encore aggravé la situation et conduit à maintenir les forces en état d'alerte élevé.

33. La situation sécuritaire à Abidjan s'est détériorée depuis les événements des 25 et 26 mars. Comme il a déjà indiqué, plusieurs manifestations ont été organisées dans la capitale ces dernières semaines, essentiellement par les partisans du FPI, pour protester contre les conclusions de la Commission internationale d'enquête et le retard accusé dans l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Au cours de ces manifestations, généralement pacifiques, les « jeunes patriotes » ont proféré des menaces au vitriol de plus en plus préoccupantes de recourir à la violence contre l'ONUCI si les Forces nouvelles n'étaient pas désarmées à la fin mai. Le 17 mai, un groupe de manifestants violents à Toumodi ont lancé des pierres lors du passage d'un convoi de l'ONUCI allant d'Abidjan à Yamoussoukro. Des menaces anonymes ont été également proférées contre certains membres de la Mission des Nations Unies. Lors de ses contacts avec les autorités ivoiriennes, l'ONU a souligné que l'ONUCI a été créée à la demande de toutes les parties ivoiriennes et que la responsabilité totale de la sûreté et de la sécurité de son personnel et de ses biens incombeait aux autorités ivoiriennes.

34. Depuis la fin mars, les forces de l'opération Licorne font également face à des actes d'hostilité de la part de divers éléments armés et civils locaux, dont les Forces nouvelles et les FANCI, d'aucuns estimant qu'elles ont manqué à leur devoir de prévenir la violence à Abidjan les 25 et 26 mars.

IV. Droits de l'homme

35. À la suite des événements survenus à Abidjan les 25 et 26 mars, la situation déjà précaire des droits de l'homme s'est encore détériorée dans l'ensemble du pays. Comme il a été indiqué plus haut, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a créé une commission internationale chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme perpétrées dans le contexte de ces événements. Toutefois, les autorités n'ont souvent guère réagi aux violations qui avaient été précédemment signalées. De plus, comme les victimes ne bénéficiaient pas d'une assistance juridique suffisante, seuls quelques incidents ont été accompagnés de pièces probantes, ce qui a contribué à un climat général d'impunité. La création d'une commission d'enquête plus étendue, aux termes de l'Accord de Linas-Marcoussis, peut aider à améliorer la situation.

36. Les violations des droits de l'homme ont porté sur des détentions arbitraires de civils, des exécutions extrajudiciaires et des actes de discrimination et de violence fondés sur la nationalité, l'origine ethnique, le sexe et les opinions politiques, ce qui a renforcé le sentiment d'exclusion déjà existant. De plus, à la suite des événements des 25 et 26 mars, des postes de contrôle ont été rétablis, en particulier à Abidjan et aux alentours, et ont singulièrement renforcé les restrictions à la liberté de circulation. Les groupes paramilitaires installés dans ces postes auraient été responsables d'actes répétés de harcèlement, d'intimidation et d'extorsion.

37. Dans le nord du pays effectivement tenu par les Forces nouvelles, les violations signalées des droits de l'homme ont également porté sur des extorsions, des levées d'impôts arbitraires, des enlèvements forcés et des exécutions sommaires. Bien que les victimes aient souvent été des civils, il semblerait que bien des violations aient été motivées par le fractionnement croissant des Forces nouvelles et la rivalité entre diverses factions armées. Certaines organisations non gouvernementales ont été aussi soumises à des extorsions et à d'autres formes de

harcèlement dans le nord, tandis que la liberté de circulation de plusieurs organisations humanitaires a été limitée. De plus, l'effondrement de l'appareil judiciaire a donné libre cours à la prostitution d'enfants et aux violences sexuelles commises par divers éléments en uniforme, en particulier dans la ville de Bouaké. Comme il a été signalé plus haut, les affrontements ethniques qui se sont produits dans l'ouest ont également abouti à de très graves violations des droits de l'homme.

38. Non seulement la liberté de la presse demeure singulièrement restreinte, mais aussi les menaces physiques contre des journalistes ivoiriens et étrangers sont devenues plus fréquentes. Récemment, un journaliste de réputation internationale travaillant à Abidjan a été porté disparu et n'a toujours pas été retrouvé. De plus, au cours des derniers mois, les médias ivoiriens ont propagé des incitations à la haine qui, à côté du manque général d'objectivité de la plupart des médias locaux, sont devenues un facteur de déstabilisation majeur. Il convient de noter à cet égard que la plus grande partie des médias ivoiriens, en particulier à Abidjan, restent directement sous la coupe des partis politiques.

39. Les rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur la liberté d'opinion et d'expression et sur la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance ont entrepris des missions en Côte d'Ivoire du 28 janvier au 5 février et du 8 au 20 février 2004, respectivement. Par ailleurs, comme il a été noté plus haut, la Commission internationale créée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme s'est rendue à Abidjan pour enquêter sur les événements des 25 et 26 mars (voir S/2004/384, annexe). L'ONUCI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont assuré un soutien administratif et logistique à cette commission ainsi qu'aux missions des rapporteurs spéciaux.

V. Préparatifs des élections

40. La mise en œuvre du volet électoral de l'Accord de Linas-Marcoussis a subi les effets négatifs de la crise politique actuelle. Depuis mon rapport du 6 janvier, l'Assemblée nationale a adopté en session extraordinaire la loi sur l'identification et la résidence des étrangers. Le Gouvernement a promulgué un certain nombre de décrets relatifs à la mise en place d'une commission nationale de supervision de l'identification, à la modification du statut de l'Office national d'identification et aux modalités d'établissement et de délivrance de la carte d'identité nationale, ainsi que d'autres textes portant nomination des responsables et des membres de la Commission nationale de supervision de l'identification. Toutefois, plusieurs projets de loi essentiels approuvés par le Gouvernement n'ont pas encore été adoptés par l'Assemblée nationale. Celle-ci a récemment ouvert sa session ordinaire et est saisie de plusieurs projets de loi. Je l'engage vivement à s'employer avec diligence à approuver rapidement les textes en souffrance, sans lesquels le processus de paix ne pourra se poursuivre.

41. Un autre motif de vive préoccupation est que certains projets de loi déjà approuvés par le Gouvernement n'ont pas encore été transmis à l'Assemblée nationale aux fins de débat et d'adoption. Ces textes comprennent le projet d'amendement de l'article 35 de la Constitution (critères d'éligibilité à la présidence) et le projet de loi sur la nationalité. Le Président Gbagbo a indiqué qu'il ne transmettrait à l'Assemblée nationale les textes approuvés en conseil des ministres que lorsque le pays serait réuni et l'administration de l'État rétablie.

dans l'ensemble du pays. La controverse n'a pas non plus cessé de régner quant à l'intention du Président de soumettre à référendum la loi sur la nationalité et l'amendement de l'article 35 de la Constitution une fois que les textes auraient été approuvés par le Parlement. Plusieurs signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis ont estimé pour leur part que l'adoption par l'Assemblée nationale serait suffisante, en particulier pour ce qui est de la loi sur la nationalité. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport, seul l'amendement de l'article 35 de la Constitution devrait être soumis à référendum suivant la Constitution en vigueur. Je voudrais renouveler mon appel au Président pour qu'il reconsidère sa position à cet égard.

42. Il est important de noter que la Commission électorale indépendante n'a pas encore été rétablie, comme il est demandé dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Celui-ci dispose que la Commission devrait être reconstituée afin d'assurer une représentation plus équilibrée des signataires de l'Accord. Le projet approuvé à ce sujet par le Gouvernement est également en attente d'examen par l'Assemblée nationale. Préalablement au débat parlementaire, plusieurs avis continuent d'être exprimés, notamment dans les médias et par certains dirigeants politiques, quant aux modalités les plus appropriées de reconstitution de cette commission. Pour que la nouvelle Commission électorale jouisse de la confiance des partis politiques et de la société dans son ensemble, il est essentiel que l'Accord de Linas-Marcoussis soit scrupuleusement respecté dans son esprit et dans sa lettre.

43. La Commission nationale de supervision de l'identification, autre organe essentiel prévu dans l'Accord de Linas-Marcoussis, a été établie en janvier 2004. Elle se trouve toutefois dans l'incapacité de fonctionner de manière satisfaisante faute de ressources financières et logistiques. En conséquence, elle n'a pas pu s'acquitter pleinement de sa tâche prévue dans l'Accord, qui consiste à superviser les travaux de l'Office national d'identification. S'efforçant de sortir de l'ornière avec l'aide financière de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission européenne, la Commission nationale de supervision a organisé un séminaire sur la question qui a permis aux institutions nationales concernées d'examiner en commun la question du processus d'identification et d'inscription des électeurs.

44. Entre-temps, j'ai dépêché en Côte d'Ivoire, du 26 janvier au 26 février, une mission d'évaluation des besoins électoraux afin de faire des recommandations sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer à l'appui du processus électoral ivoirien. La mission a permis d'obtenir les vues d'un large éventail d'acteurs politiques et de membres de la société civile du pays. Elle a également examiné, avec divers intéressés, les questions soulignées plus haut ainsi que les obstacles potentiels à la préparation d'élections crédibles et transparentes. Les personnes contactées par la mission d'évaluation dans le pays ont été presque unanimes à estimer que l'Organisation des Nations Unies devait jouer dès le début un rôle actif dans la préparation des élections car c'était le seul moyen d'assurer la crédibilité du scrutin, en particulier pour ce qui est de l'identification et de l'inscription des électeurs.

45. La mission d'évaluation a recommandé qu'une composante électorale soit créée au sein de l'ONUCI, comprenant 12 agents au quartier général d'Abidjan et un maximum de 120 Volontaires des Nations Unies dans les bureaux locaux des 19 régions du pays. Cette composante fournirait une assistance technique aux autorités électorales nationales et surveillerait de près les préparatifs dans l'ensemble du pays en vue de limiter au maximum les risques de manipulation et

d'aider à faire en sorte que les règles du jeu soient respectées. Il est envisagé de déployer l'équipe par étapes, suivant l'évolution des conditions de sécurité et des préparatifs du scrutin.

46. En même temps, il est évident que les crises au sein du Gouvernement de réconciliation nationale et la lenteur de la mise en œuvre du volet électoral et autres éléments de l'Accord de Linas-Marcoussis ont eu d'importants effets sur les préparatifs des élections d'octobre 2005 et risquent d'en compromettre le calendrier. Un effort concerté sera indispensable si l'on veut que ces élections se tiennent à la date prévue.

47. La tenue d'élections libres et régulières en octobre 2005 demeure un objectif essentiel qui exige l'engagement total de tous les Ivoiriens. Afin d'atteindre ce but, il est capital que les parties fassent preuve de la volonté politique voulue et que les préparatifs des élections soient accélérés. Suivant l'évolution ultérieure de la situation dans le pays, l'Organisation des Nations Unies a l'intention de préparer sans tarder le scrutin. Je voudrais également inciter les partenaires internationaux à fournir une aide à la Côte d'Ivoire dans ce domaine crucial.

IV. Information

48. La situation en matière d'information dans le pays demeure complexe. Les émissions de radios internationales telles que RFI, la BBC, Afrique I et la Voie de l'Amérique, ont été interrompues à diverses reprises entre le 25 et le 29 mars et le 26 avril 2004, au moment des manifestations à Abidjan. Ces interruptions ont repris le 5 mai 2004 à la suite d'une fuite qui a permis à la presse de prendre connaissance du rapport de la Commission internationale d'enquête sur les événements des 25 et 26 mars 2004.

49. Dans ces conditions, les services d'information de l'ONUCI ont accéléré leur activité visant à faire mieux comprendre le processus de paix et le mandat de la mission aux partis politiques et au grand public. À cet effet, ils ont organisé une série de points de presse réguliers avec la participation des commandants des forces de l'ONUCI et de l'opération Licorne et de hauts fonctionnaires de l'ONU. De plus, afin d'étendre à l'ensemble du pays la campagne d'information de l'ONU et de faire en sorte que des nouvelles impartiales parviennent à tous les Ivoiriens, l'Organisation met actuellement en place sa propre station de radio en collaboration avec une chaîne locale et d'autres organes de presse.

50. À la suite de la création de l'ONUCI, la composante information de la Mission a renforcé sa collaboration avec les médias locaux, les collectivités locales et la société civile. Des visites ont été faites à de nombreuses antennes locales dans le cadre d'une stratégie générale visant à expliquer au public le processus de paix et le mandat de l'ONUCI, en particulier la transformation de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire en Opération des Nations Unies. La petite composante information de la Mission continuera aussi d'appuyer le processus de paix grâce à un programme multimédia d'information et de mobilisation à l'échelle du pays venant à l'appui des efforts du Gouvernement de réconciliation nationale.

VII. Situation humanitaire

51. La crise actuelle continue d'exercer des effets majeurs sur la situation humanitaire générale du pays et de toute l'Afrique de l'Ouest. Il convient de noter que quelque 69 000 réfugiés résident toujours en Côte d'Ivoire, la plupart étant des Libériens qui vivent dans des villages dans l'ouest du pays. Durant les six derniers mois, les relations entre les communautés d'accueil ivoiriennes et les réfugiés se sont améliorées dans la plupart des régions du pays à la suite de la campagne d'information lancée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en coopération avec le Gouvernement, afin d'encourager la tolérance et le respect à l'égard des réfugiés. Toutefois, la présence continue et la liberté de mouvement des forces rebelles du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, en particulier à Tabou, à Guiglo et dans le camp de réfugiés de Nicla, restent extrêmement préoccupantes.

52. Un autre événement important durant les six derniers mois a été la réinstallation aux États-Unis d'Amérique de plus de 4 000 réfugiés libériens dans le cadre d'une grande opération pilote de réinstallation collective sous la direction du HCR et du Gouvernement des États-Unis. En même temps, le HCR prévoit de faciliter le rapatriement librement consenti de quelque 30 000 réfugiés libériens à partir de la Côte d'Ivoire et d'autres pays voisins durant la seconde moitié de 2004.

53. L'état d'insécurité persistant peut toutefois conduire à la détérioration de la situation humanitaire générale. Des enquêtes récentes montrent que les taux de malnutrition augmentent dans la partie occidentale du pays en raison des pertes de récoltes précédentes, de la persistance des déplacements, du mauvais état des routes et de l'accès limité de la population aux services de santé. Le Programme alimentaire mondial continue de distribuer des vivres dans la ville de Man tandis que la FAO fournit des semences, des outils et des engrais à quelque 13 000 personnes déplacées et rapatriées à Moyen Cavally et dans plusieurs autres localités de l'ouest. Bien que les habitants de certaines parties de cette région de la Côte d'Ivoire aient encouragé le retour des personnes déplacées afin de préparer le début de la campagne agricole, l'insécurité résultant des tensions ethniques continue d'entraîner de nouveaux déplacements.

54. L'absence de redéploiement de l'administration locale dans les zones effectivement tenues par les Forces nouvelles a nui à la prestation de services de santé et d'éducation. À la suite de la crise actuelle, l'enseignement primaire et secondaire dans ces zones a été interrompu pendant plus d'un an aux dépens de plus d'un million d'enfants. Bien que le Ministère de l'éducation ait officiellement ouvert le 3 février 2004 des écoles dans les régions du nord, l'affectation d'enseignants a été lente. Entre-temps, les organismes des Nations Unies ont collaboré avec le Gouvernement à l'élaboration d'un plan d'action national pour rétablir le système éducatif dans l'ensemble du pays et préparer un programme pilote de réinsertion des jeunes marginalisés dont le nombre ne cesse de croître.

55. Toujours dans les zones dominées par les Forces nouvelles, la situation sanitaire demeure précaire en raison de la fermeture de la plupart des dispensaires à la suite du départ de 85 % environ du personnel médical et du manque de fournitures. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les ONG médicales fournissent actuellement du matériel et des médicaments à environ 140 dispensaires dans le territoire tenu par les Forces nouvelles. En même temps, la

Côte d'Ivoire a le taux de VIH/sida le plus élevé de l'Afrique de l'Ouest et des études initiales montrent que les cas d'infection se sont considérablement multipliés depuis le début du conflit. La crise a également contribué à la recrudescence d'épidémies de maladies telles que le choléra, la fièvre jaune, la méningite et la rougeole, ce qui a amené les organismes des Nations Unies, en coopération avec la Banque mondiale, à concentrer leur attention sur la lutte contre le VIH/sida et autres maladies pandémiques. Face à cette situation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont récemment mis en place un dispositif de surveillance épidémiologique d'urgence dans l'ensemble du pays et organisé des campagnes de vaccination antirougeoleuse à l'intention d'un million d'enfants environ.

VIII. Situation économique

56. L'instabilité politique et la stagnation économique prolongées ont entraîné une contraction du produit intérieur brut (PIB) de la Côte d'Ivoire en termes réels estimée à 7,4 % entre 1999 et 2003. Selon ses estimations préliminaires, le PIB réel aurait reculé de 3,8 % en 2003, en raison notamment d'une forte baisse de la production industrielle. Le solde budgétaire global est devenu négatif avec un déficit de 1,5 % du PIB en 2002. La situation budgétaire s'est encore dégradée en 2003, car la persistance des préoccupations politiques et sécuritaires a entraîné un alourdissement des dépenses liées à la crise. Cette même crise a en outre perturbé les relations commerciales de la Côte d'Ivoire et empêché ce pays de jouer pleinement son rôle dans l'effort d'intégration régionale.

57. Les autorités ivoiriennes se sont fait conseiller de normaliser leurs relations avec leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de recommencer à bénéficier d'une aide budgétaire et d'une aide au développement. À cet égard, des progrès sur le plan du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et une meilleure coordination entre les membres du Gouvernement aideraient certainement la communauté internationale à se mobiliser pour aider la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, face à la progression de la pauvreté constatée ces dernières années, les autorités se sont fait conseiller de réviser, sur la base de larges consultations et dans des délais réalistes, le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire.

58. En consultation avec le Groupe d'études stratégiques que dirige la Banque mondiale avec la participation du Fonds monétaire international (FMI), les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont aidé à mettre au point un certain nombre de réformes économiques, parmi lesquelles une réduction de la taxe à la valeur ajoutée. Ces mesures ont permis de freiner la dégradation de la situation économique et de préserver l'outil de production nécessaire à la réalisation du programme de reconstruction nationale. En outre, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), agissant en partenariat avec le PNUD, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale, a passé avec le Gouvernement un accord en vue de l'adoption d'un programme d'urgence après le conflit qui contiendra des mesures de relance des activités productives. Ce programme vise aussi à faciliter la réalisation des activités prévues dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. L'ONUDI, le PNUD et la Banque mondiale ont également engagé des moyens techniques et financiers dans une action en faveur de consultations plus systématiques entre l'État et le secteur

privé et d'un renforcement du dialogue sur les grandes politiques entre acteurs du secteur public et du secteur privé.

IX. Contexte régional

59. En même temps que se poursuivaient les initiatives bilatérales visant à faire sortir le processus de paix ivoirien de l'impasse dangereuse où il se trouvait, les initiatives sous-régionales se sont multipliées, avec notamment un engagement plus actif de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) agissant en complément des efforts déployés par la CEDEAO. À la suite des événements du 25 mars 2004, le Président de la République du Niger et Président en exercice de l'UEMOA, M. Tandja, s'est rendu à Abidjan pour exhorter les forces politiques ivoiriennes à renouer le dialogue. De même, on s'efforce actuellement de réactiver l'Union du fleuve Mano avec l'aide de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union européenne.

60. Le 20 mai, le Président en exercice de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, a publié une déclaration dans laquelle il exprimait sa grave préoccupation devant l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire à la suite du discours radiotélévisé prononcé par le Président Gbagbo le 18 mai et du décret par lequel ce dernier avait mis fin aux fonctions de trois ministres de l'opposition. Dans sa déclaration, M. Konaré lançait également un appel au Président Gbagbo et à toutes les parties ivoiriennes afin qu'elles fassent preuve de retenue et s'abstiennent de toute action susceptible d'aggraver la situation. Il les exhortait encore à créer le climat de confiance indispensable à la reprise du dialogue et à poursuivre l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. Le Président Konaré a enfin réaffirmé la disponibilité de l'Union africaine à œuvrer, de concert avec ses partenaires, à la relance effective du processus de paix en Côte d'Ivoire.

61. Comme suite à mon rapport du 26 mars 2003 (S/2003/374 et Corr.1), le Bureau de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a établi un document sur les incidences régionales de la crise ivoirienne qui devrait être mis prochainement en distribution. Ce document a été rédigé en collaboration avec les opérations de maintien de la paix et autres missions des Nations Unies dans la sous-région et avec nos partenaires régionaux. De même, comme suite à mon rapport du 12 mars 2004 sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200), le Bureau de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a organisé à Dakar, en avril 2004, deux réunions consacrées à la mise au point de mécanismes de coopération transfrontalière et entre missions dans la sous-région. L'ONUCI a participé à ces deux réunions.

62. Les délibérations des participants à la réunion du 29 avril ont porté sur les principes opérationnels qui devraient guider la coopération entre les composantes militaires de la MINUSIL, de la MINUL et de l'ONUCI; sur la création d'un groupe de travail sur la mise en commun des moyens des Nations Unies; et sur la possibilité de mettre en place des mécanismes de coopération transfrontalière et entre missions dans le cadre d'une stratégie régionale renforcée. Une attention particulière a été portée à la question de la coordination des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion dans les divers pays concernés, à cause de la grande inégalité apparente entre les programmes mis en place respectivement pour le Libéria et la

Côte d'Ivoire. Les participants sont convenus de s'occuper en priorité de cette question. La réunion du 30 avril, à laquelle ont participé les chefs de mission de l'ONUCI, de la MINUL, de la MINUSIL et du Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et des représentants de la CEDEAO et d'autres partenaires concernés, a permis de passer en revue les 13 recommandations formulées dans mon rapport du 12 mars 2004 mentionné plus haut et de réfléchir aux moyens de les appliquer. Les participants ont également réfléchi aux moyens de renforcer la coopération entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les organismes du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les autres partenaires de l'ONU en Afrique de l'Ouest. Leurs délibérations ont porté principalement sur l'élaboration de mesures communes de lutte contre le recrutement de mercenaires et d'enfants soldats, contre la prolifération des armes légères, contre la multiplication des barrages routiers et contre le climat d'impunité et sur les moyens de prévenir les mouvements de réfugiés.

63. Les trois opérations de maintien de la paix de l'ONU s'emploient en outre à mettre au point, en coordination avec le Bureau de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, des propositions d'actions concrètes à mener dans le cadre d'une stratégie régionale de mise en œuvre de leurs mandats respectifs. Ces propositions seront à la base des recommandations que j'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité d'ici à la fin de l'année, comme je l'ai annoncé dans mon rapport du 19 mars 2004 sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2004/228).

X. Appui à la Mission

64. La transition de la MINUCI à l'ONUCI a été compliquée par le fait que la MINUCI ne disposait ni du personnel ni des moyens administratifs voulus pour fournir des services d'appui au maintien de la paix. Des dispositions ont donc dû être prises pour faire venir des personnels spécialisés empruntés à d'autres missions ainsi que du matériel supplémentaire entreposé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Ces dispositions ont permis d'assurer un bon départ à la nouvelle opération.

65. L'ONUCI négocie actuellement avec le Gouvernement ivoirien l'acquisition d'un immeuble qui lui servira de quartier général intégré. Cet immeuble, qui est actuellement inoccupé, devra être réaménagé en fonction des besoins de l'opération et mis en conformité avec les normes des Nations Unies. L'ONUCI s'emploiera également d'ici au 1^{er} juin à remplacer par des rations des Nations Unies et par des contrats individuels de livraison de carburant le contrat temporaire de soutien logistique général actuellement administré par la firme Pacific Architects & Engineers. Le principal problème logistique qui reste à régler consiste à mettre aux normes des Nations Unies l'équipement des contingents transférés de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Pacific Architects & Engineers a jusqu'à maintenant fourni à ces contingents des services d'appui pour les transports, les soins médicaux et les transmissions ainsi que, dans une certaine mesure, un soutien logistique autonome (c'est-à-dire par la chaîne logistique nationale). La France et la Belgique ont offert récemment d'apporter un soutien logistique à ces contingents et les États-Unis pourraient faire don de certains matériels fournis jusqu'à maintenant dans le cadre du contrat de la firme Pacific Architects & Engineers. En attendant, les

contingents concernés continuent de souffrir d'une grave insuffisance de moyens logistiques et opérationnels. Les consultations se poursuivent entre l'ONUCI, le Siège des Nations Unies et les missions permanentes de certains pays donateurs en vue de trouver une solution à ces problèmes.

XI. Observations

66. Les événements dramatiques de ces dernières semaines font que la Côte d'Ivoire se trouve maintenant à la croisée des chemins. L'avenir du processus de paix dépend clairement de la question de savoir si les dirigeants politiques se montreront capables de voir plus loin que leurs ambitions et leurs intérêts personnels et de donner la priorité à l'intérêt national. Il dépend aussi de la question de savoir si les partis politiques se montreront capables de sortir du cercle vicieux des récriminations, de renouer un dialogue et de régler l'ensemble de leur contentieux dans un esprit de respect et de tolérance mutuels. L'application intégrale et sans conditions de l'Accord de Linas-Marcoussis reste le seul moyen de mettre fin à la grave crise que traverse la Côte d'Ivoire. Il n'y a pas d'autre solution, sauf à prendre le risque de nouveaux affrontements et, peut-être, d'une généralisation de la violence, ce qui aurait des conséquences tragiques et imprévisibles pour la population de la Côte d'Ivoire et pour toute l'Afrique de l'Ouest.

67. Pour éviter une nouvelle dégradation d'une situation déjà tendue à l'extrême, les parties ivoiriennes, aidées par la communauté internationale, doivent s'employer résolument à relancer le processus de paix. La rhétorique et la surenchère politique, l'absence de véritable coopération au sein du Gouvernement de réconciliation nationale, les interprétations délibérément restrictives de l'Accord de Linas-Marcoussis, la partition effective du pays et les menaces de recours à la force sont des ingrédients très dangereux qui compromettent gravement l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il ne faut surtout pas laisser une situation déjà dangereuse se dégrader encore et finir par engendrer une dynamique politique massivement négative.

68. Étant donné la situation qui règne en Côte d'Ivoire, j'exhorte le Conseil de sécurité, l'Union africaine, la CEDEAO et les autres parties prenantes internationales à continuer de jouer activement leur rôle en encourageant toutes les parties ivoiriennes à renouer un dialogue politique et tous les partis d'opposition à reprendre sans tarder leur place au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. La mission que le Conseil de sécurité doit bientôt faire en Afrique de l'Ouest offrira une excellente occasion de rappeler à toutes les parties ivoiriennes leurs responsabilités à cet égard. Je compte aussi sur la CEDEAO pour rester activement engagée face à la crise politique que traverse la Côte d'Ivoire en ce moment. Je tiens d'ailleurs à féliciter la CEDEAO et les dirigeants de la région du travail remarquable qu'ils accomplissent pour faciliter la recherche d'une solution. Leur contribution a joué et continuera de jouer un rôle essentiel dans l'effort fourni par la communauté internationale pour aider à normaliser la situation en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

69. En attendant, j'ai demandé à mon Représentant spécial, agissant en coordination avec le Comité de suivi, de multiplier les initiatives tendant à mettre un terme à cette dangereuse dégradation de la situation. Pour cela, le déploiement des personnels militaires et de police civile de l'ONUCI doit se poursuivre afin que la

Mission soit en mesure d'accomplir effectivement les tâches qui lui ont été assignées par la résolution 1528 (2004) dès que les parties ivoiriennes accepteront de reprendre le processus politique auquel elles ont librement adhéré dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

70. La difficile situation humanitaire créée par le conflit et l'aggravation de la situation économique en Côte d'Ivoire restent une source de grave préoccupation. Le fait que la communauté internationale soit résolue à aider la Côte d'Ivoire à régler une grande partie de ses problèmes humanitaires n'empêche pas que, de leur côté, le Gouvernement et les parties ivoiriennes doivent assumer intégralement leurs responsabilités non seulement en créant les conditions de sécurité qui permettront d'acheminer l'aide humanitaire sans danger, mais aussi en regagnant la confiance des bailleurs de fonds, qui est indispensable au relèvement de l'économie.

71. Le fait est que c'est en dernier ressort aux Ivoiriens eux-mêmes et à leurs dirigeants politiques qu'il appartient de travailler ensemble à résoudre la crise et à rétablir la paix en Côte d'Ivoire. Comme je l'ai dit dans une déclaration publiée à l'occasion de la création de l'ONUCI, l'Organisation des Nations Unies ne peut ni dicter ni imposer la paix aux Ivoiriens, pas plus qu'elle ne peut les défendre contre eux-mêmes. Agissant au nom de la communauté internationale, l'ONU ne peut remplir que les seules obligations que lui assigne le contrat qu'elle a passé avec la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire aider à rétablir la paix, y compris en déployant une présence militaire et civile considérable. De leur côté, les parties ivoiriennes doivent elles aussi remplir les obligations que leur assigne ce même contrat moral. À cet égard, leurs dirigeants politiques – et en particulier le Président Gbagbo en sa qualité de chef de l'État – ont personnellement pour responsabilité de mettre fin aux récriminations mutuelles et de prendre des mesures concrètes en vue de renouer un dialogue politique authentique et productif. En ce qui concerne le Président de la République, ces mesures concrètes devraient, au minimum, entraîner une application effective et sans discrimination de l'interdiction faite aux organisations de jeunes militants et autres groupes de mener toutes activités contraires à l'ordre public, permettre à tous les Ivoiriens de jouir en toute sécurité de la liberté de circuler sur l'ensemble du territoire et permettre au Gouvernement de réconciliation nationale de lancer sans obstruction le programme de réformes législatives. En ce qui concerne les ministres nommés en application des accords d'Accra II, ils ont personnellement pour responsabilité, d'abord et avant tout, de travailler ensemble, au sein du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Diarra, à appliquer de bonne foi l'Accord de Linas-Marcoussis dans son intégralité. De même, tous les dirigeants politiques et militaires ivoiriens ont, à titre personnel, la responsabilité de veiller à ce qu'une saine coopération sur le plan bilatéral règne entre toutes les parties concernées et à ce que le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion soit rapidement engagé.

72. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, M. Albert Tévoedjré, au personnel civil et militaire de l'ONUCI et des organismes des Nations Unies, aux autres organismes humanitaires et de développement et aux nombreux bailleurs de fonds bilatéraux pour les efforts inlassables qu'ils déploient au service du difficile processus de paix ivoirien.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectif des composantes militaires et de police civile au 30 mai 2004

Pays	Composante militaire			Total	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Contingents		
Bangladesh	7	5	369	381	
Bénin	9	2	299	310	
Bolivie	3			3	
Brésil	4	1		5	
Burkina Faso		1		1	
Cameroun					10
Canada					10
Chine	3	2		5	
Djibouti					1
El Salvador	3			3	1
Espagne					
Fédération de Russie	8	2		10	
France	2	12	171	185	10
Gambie	5	1		6	
Ghana	6	5	342	353	
Guatemala	3			3	
Inde	3	5		8	
Irlande	2			2	
Jordanie	4	4		8	
Kenya	3	4		7	
Maroc		2	732	734	
Namibie	3			3	
Népal	2			2	
Niger	4	2	366	372	3
Nigéria	3	3		6	
Pakistan	3	6		9	
Paraguay	8	2		10	
Pérou	3			3	
Philippines	1			1	
Pologne	2			2	
République de Moldova	2			2	
Roumanie	4	2		6	
Sénégal	7	7	278	292	3
Serbie-et-Monténégro	3			3	

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		
Tchad	3			3	
Togo	3		286	289	
Tunisie	3			3	
Turquie					11
Uruguay	2	1		3	
Zambie	2			2	
Total	123	69	2 843	3 035	49

